



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **7 juillet 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **1 juillet 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Nadia LAKEHAL**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Membres absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

| Nombre de membres | | |
|--------------------|-------------|-------------------------------------|
| Art 2121-2 du CGCT | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 43 | 43 | 37 |

Objet :

Subventions Fonds Associatif Local (FAL)
et Fonds Projets Habitants (FPH)

V_DEL_22077_7

Rapport de Madame MOSTEFAOUI,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre au tissu associatif local et aux habitants constitués en collectifs de réaliser des projets dans les quartiers prioritaires, des crédits spécifiques de la Politique de la Ville interviennent en complément des moyens de droit commun, pour deux actions, à savoir :

- le Fonds Associatif Local (FAL), destiné à soutenir des projets d'associations émergentes ;
- le Fonds Projets Habitants (FPH), destiné à soutenir des projets de collectifs d'habitants appuyés par des associations structurantes du territoire qui interviennent en qualité de porteurs financiers.

En 2022, sont identifiés 48 000 € de l'État à la Ville au titre des Fonds Associatif Local et Projets Habitants. La Ville alimente également pour sa part l'enveloppe globale à hauteur de 17 000 €. L'enveloppe totale est donc de 65 000€.

Les aides accordées aux associations et collectifs d'habitants par les commissions FAL- FPH du 28 avril, du 12 mai et du 23 juin sont détaillées dans les deux tableaux en annexe.

Pour rappel, conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la Ville devra signer un contrat d'engagement républicain.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver le versement des aides accordées lors des commissions des mois d'avril, mai et juin 2022 tel que détaillé en annexe ;
- ▶ de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du BP 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_7-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Entendu le rapport présenté le 7 juillet 2022 par Madame Myriam MOSTEFAOUI, sixième adjointe, déléguée à la Vie associative, à l'Égalité femmes/hommes et au Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;

Après avoir délibéré, décide :

▶ d'approuver le versement des aides accordées lors de la commission des mois d'avril, mai et juin 2022 tel que détaillé en annexe ;

▶ de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du BP 2022.

| |
|--|
| Nombre de suffrages exprimés : 37 |
| Votes Pour : 37 |
| Votes Contre : 0 |
| Abstention : 0 |
| Sans participation : 0 |

Ainsi fait et délibéré le jeudi 07 juillet 2022.

Pour extrait conforme,



Subventions attribuées dans le cadre du Fonds Associatif Local
Commissions du 28 avril, 12 mai et du 23 juin 2022

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_7-DE

| Commission | Association | Projet | Attribué |
|------------|---|--|------------|
| avr-22 | Association Futsal de Vaulx-en-Velin | Futsal à la montagne | 1 000,00 € |
| | Jeunesse des Cités Tase | Faisons la fête ensemble | 825,00 € |
| | Fourchette d'or | Chouette l'été arrive | 950,00 € |
| | Forum Associatif Tous Ensemble (FATE) | A Vaulx talents, fête de la musique | 3 000,00 € |
| | Association Horizon Solidarité Cameroun | Journée culturelle Afrique | 1 200,00 € |
| mai-22 | Cœur banlieu'zhar | Tournoi foot solidaire | 2 450,00 € |
| | Art et Créativité (ARC) | Les ateliers Art et créativité | 3 500,00 € |
| juin-22 | Les voisins solidaires | Quartier Est fête sa rentrée scolaire 2022 | 3 000,00 € |
| | Dans tous les sens | Écrire sur l'eau « Sous la lune Gibbeuse » et « Fêtes des lumières » | 2 500,00 € |
| | Le potager en soie | Entretien et vie du jardin | 1 000,00 € |
| | Association Espace Monod | Plantation d'arbres symboliques pour célébrer la Nature | 150,00 € |
| | Tous ensemble on se rencontre | Animations pour les enfants en pied d'immeuble | 1 800,00 € |
| | Associations Vaulx Ambitions (AVAS) | Les bulles d'oxygène | 3 000,00 € |

Subventions attribuées dans le cadre du Fonds Projets Habitants

Commissions du 12 mai et du 23 juin 2022

Versement conditionné par la présentation à la Ville des factures acquittées par les porteurs financiers

| Commission | Collectif | Porteur financier | Projet | Attribué |
|------------|-------------------------|---|--|------------|
| mai-22 | Collectif des Verchères | Ass. Fondation étudiante pour la Ville (AFEV) | T'as ça chez toi lancement de la démarche collective | 1200,00 |
| juin-22 | Association Lila Sadj | Association de gestion du Centre social Le Grand Vire | Fête d'été | 2 000,00 € |